

Serac® + Dash® HC

Les bénéfices de Serac sur soja

- **Large spectre d'efficacité** contre les graminées
- **Souplesse d'utilisation** : des doses modulables en fonction du stade des adventices
- **Homologué sur 32 cultures**

Préconisations

Pour éviter des actions antagonistes entre substances actives, prévoir un délai de 5 jours entre une application de Serac et un traitement anti-dicotylédones

	Stades des graminées	Serac + Dash HC
Graminées estivales : panics, sétaires, digitaires, vulpin, ray-grass	3 feuilles à début tallage	1 l/ha + 1 l/ha
	Tallage à montaison	1,2 l/ha + 1,2 l/ha
Graminées vivaces	Pousses de 10 à 20 cm	2 l/ha + 2 l/ha

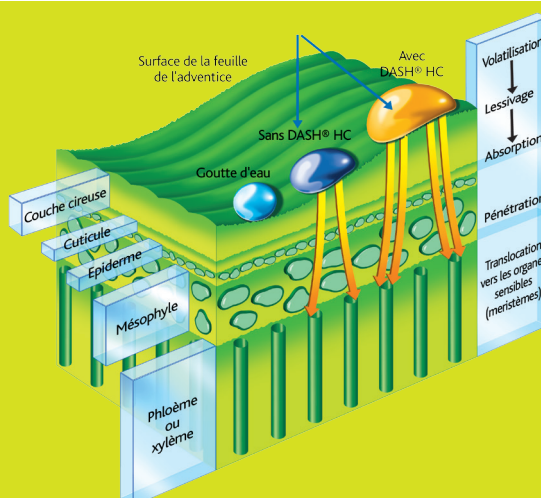
Large spectre d'activité contre les graminées

- **Graminées annuelles** : Folle avoine, vulpin, ray-grass, agrostis jouet-du-vent, bromes, pâturin des prés, pâturin commun, panics, sétaires, digitaires, repousses de céréales, riz crodo (riz adventice).
- **Graminées vivaces** : Agrostide stolonifère, avoine à chapelets, chiendent rampant, chiendent pied de poule, sorgho d'Alep, houlque molle.



Dash HC est un **booster original** adapté pour augmenter et régulariser l'efficacité de **Serac**.

Dash HC améliore la **répartition** et l'**adhérence** de **Serac** sur la feuille de l'adventice en réduisant la tension superficielle des gouttes de pulvérisation.



Les bénéfices de Serac + Dash HC :



+ de rapidité d'action



+ d'efficacité



+ de régularité

Prévention de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à mode d'action différent, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, une altération de l'efficacité de l'herbicide ne peut pas être exclue, en lien avec ces phénomènes de résistance.

De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.



QU'EST CE QUE SERAC® + DASH® HC ?

	Serac®	Dash® HC
AMM	N° 9000490	N° 9400478
Composition	100 g/L cycloxydime	45 g/L acide oléique + 205 g/L esters de phosphate d'alcools gras polyoxyalkylés + 345 g/L esters méthyliques d'acides gras
Formulation	EC (concentré émulsionnable)	EC (concentré émulsionnable)
Usages et doses autorisés	Soja : 2 L/ha contre graminées annuelles, BBCH 12 à 19 - Soja : 4 L/ha contre graminées vivaces, BBCH 12 à 19 – Consulter la liste des autres cultures sur lesquelles il est autorisé sur l'étiquette.	Adjuvant pour bouillie herbicide : 2 l/ha
ZNT (distance aux points d'eau)	5 mètres	5 mètres
ZNT (zone non cultivée adjacente)	5 mètres	
Nb max. d'applications/an	1 application par an	
DAR	Soja : 56 jours	DAR de la préparation associée
DRE	48 heures	24 heures

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299

Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Réf. 624SOHE1119R - Novembre 2019.

Serac® : SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges - H361d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Dash® HC : SGH05, SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.